

Il pourrait démissionner de la mairie de Victoriaville

# Dépité, Saint-Pierre se vide le coeur et contre-attaque

par Maurice CLOUTIER  
VICTORIAVILLE — Le maire de Victoriaville, Denis St-Pierre, qui n'écartera pas la possibilité de quitter son poste, s'est vidé le coeur hier, concernant l'assemblée houleuse de lundi soir dernier. Et, il contre-attaque avec une assemblée publique spéciale chargée de points explosifs.

Hier, le maire conservait toujours un goût très amer d'une discussion serrée lundi soir entre lui et un groupe de quatre conseillers opposés à l'embauche de l'urbaniste Gaétan Lafrance de Victoriaville, pour la confection d'un nouveau plan d'urbanisme au coût de 50,000 \$.

## Maire actionnaire

Les conseillers récalcitrants notaient que la première soumission de M. Lafrance était supérieure à celle d'une firme de Montréal, qui devait par conséquent obtenir le contrat. Signalant que M. Lafrance, bien qu'il soit libéré de son emploi régulier pour ce contrat, est un employé permanent de la firme Sogestec, dont est actionnaire le maire, le conseiller Jacques Archambault a même lancé qu'il est immoral et indécent que de vos employés de Sogestec peuvent (sic) être libérés pour venir prendre des contrats à la Ville de Victoriaville.

S'il a renoncé à tenter des

poursuites contre le conseiller, le maire a dit qu'il n'avait jamais subi d'attaque aussi vicieuse de toute sa vie. «Mon épouse me demande de quitter immédiatement... Elle a été très affectée», a-t-il dit.

S'il a assuré qu'il demeure en poste pour le moment, M. St-Pierre a affirmé sans hésiter qu'il abandonnera la mairie, si le bien de son épouse et de sa famille en dépend.

À la suite de l'affaire, le maire a aussi eu une violente prise de bec avec les conseillers Jacques Archambault et Rock Gardner, qui remettent souvent en question son point de vue.

## Face au public

Autre décision, le maire veut mettre un terme aux séances de travail à huis clos du conseil municipal et tenir uniquement des séances publiques, selon les besoins, où seuls les cas personnels ne seraient pas débattus.

«Tout va se passer en séance publique. La population jugera elle-même. J'ai été élu par la population. Je rends des comptes à la population et la population me jugera», a-t-il soutenu. Il refusera en outre jusqu'à la fin de son présent mandat de présider une assemblée à huis clos. «Les pouvoirs du conseil municipal sont en séance publique», a-t-il lancé.

Si le processus devant le public est compliqué et lourd, le maire a

indiqué qu'il aura le mérite d'être «transparent».



(Photo La Tribune par Maurice Cloutier)

Denis St-Pierre

## Dès lundi

Et le maire passe aux actes en convoquant une assemblée publique spéciale dès lundi soir, le 13 mars, plutôt qu'une assemblée à huis clos. Le maire a promis 25 points à l'ordre du jour, dont tous les dossiers chauds actuellement sur la table. Des discussions explosives pourraient éclater.

Les élus devront notamment prendre position sur la tenue de deux référendums pour, d'une part, la modification de zonage nécessaire au projet contesté d'implantation des groupes Cadieux-Jean Coutu et, d'autre part, le passage du Collisé des Bois-Francis dans une zone commerciale. En outre, le cas controversé de l'embauche d'une firme d'urbanisme, à l'origine du présent conflit au sein du conseil, reviendra sur la table.

## Archambault prudent

Hier soir, le conseiller Jacques Archambault a réagi prudemment à la sortie du maire. «L'attitude du maire lundi donnera le ton à la suite des événements», a-t-il laissé tomber, en promettant qu'il dira toujours ce qu'il a à dire. Il s'est refusé à tout commentaire sur le départ possible du maire.

D'autre part, il a soutenu que certains élus n'ont tenu jusqu'à maintenant aucune réunion parallèle à celle du conseil municipal.

Investiture libérale dans Drummond

# Boudreau affirme se présenter à cause de l'inaction de St-Roch dans plusieurs dossiers

par Gérald PRINCE  
DRUMMONDVILLE — L'investiture du député libéral Jean-Guy St-Roch dans le règlement de plusieurs dossiers a encouragé Me Bernard Boudreau à se présenter contre lui à l'investiture libérale le dimanche 16 avril.

C'est ce qu'a confirmé hier Me Boudreau en précisant qu'en particulier, l'échec des pourparlers dans le dossier du parc des Voltigeurs, situé dans la municipalité de St-Charles dont il est le maire, représente un des éléments de sa contestation.

Entouré d'une vingtaine de ses partisans au Motel Universel, devant des murs décorés d'affiches du premier ministre Robert Bourassa, M. Boudreau a fait savoir qu'il pensait, depuis au moins l'été 1988, à faire opposition à M. St-Roch. Devant l'insatisfaction de plusieurs libéraux, il s'était alors dit qu'il ferait sa part pour faire changer le député de Drummond. A son avis, M. St-Roch n'est plus désiré par les militants du comté, quant à lui, il dit se présenter sans appartenir à aucun clan, qu'il soit provincial, municipal ou fédéral.

A 28 ans, Me Boudreau, qui pratique le droit à Drummondville depuis près de cinq ans, considère avoir fait beaucoup de chemin, malgré son jeune âge, et avoir acquis suffisamment d'expérience pour bien représenter la population de Drummond à l'Assemblée nationale. Dans son allocution, il a réitéré sa déclaration selon laquelle il repro-

che à M. St-Roch d'avoir délibérément fait déplacer la date de la convention pour empêcher ses supporters d'y voter.

## Indépendant?

Interrogé par LA TRIBUNE à savoir s'il se présentera comme candidat libéral indépendant advenant une défaite à l'assemblée d'investiture, M. Boudreau a retourné la question à son auteur et lui a demandé de la poser plutôt à M. St-Roch dont il prédit la défaite le 16 avril, ce qui a soulevé rires et applaudissements chez ses partisans. Au niveau provincial, M. Boudreau ne trouve aucun exemple où dans Drummond, un député en place ait été contesté pendant son mandat. Il rappelle cependant que, pendant les années 60, au fédéral, M. Jean-Luc Pepin avait été élu la première fois dans de semblables circonstances, défaisant le député libéral fédéral de Drummond-Arthabaska, M. Sam Boulanger.

M. Boudreau a présenté quelques responsables de sa campagne: Mme Monique Boisvert du secteur St-Pierre, M. Léo-Paul Guignard, coordonnateur, Mme Johanne Leblanc (étudiante), M. Daniel Parent, Me Jacques Lafond et M. Maurice Bahl.

Mme Boisvert a mentionné faire partie de l'équipe Boudreau parce que, à son avis, M. St-Roch n'avait même pas levé le petit doigt pour aider l'usine de Bicyclettes Universelles, où elle travaillait, et empêcher sa fermeture.

# Des acériculteurs furieux des «quotas» imposés par des entreprises

par Maurice CLOUTIER  
VICTORIAVILLE — La colère gronde parmi les acériculteurs de la région des Bois-Francis et d'autres régions face à la forme de «quotas» de production que vient de leur imposer la compagnie Les Produits de l'Érable UMP de Granby. D'autres acheteurs privés auraient la même politique.

Hier, les producteurs Noël Gardner et Lionel Fréchette de Ste-Hélène-de-Chester, près de Victoriaville, ont dénoncé vigoureusement la politique d'achat restrictive mise en application par UMP. Ils viennent tout juste de recevoir, comme plusieurs autres acériculteurs, une lettre à cet effet de la compagnie.

«Les Produits de l'Érable UMP, écrit-on, n'achètera de votre récolte en 1989 qu'un maximum de 50 pour cent du nombre total de livres de sirop d'érable que vous avez livrées à la compagnie de votre récolte 1988».

La compagnie justifie sa déci-

sion par la récolte sans précédent de 1988 tant au Canada qu'aux États-Unis, qui laisse environ des surplus non vendus de 15 millions de livres de sirop d'érable, avant même les premières coulées de 1989.

«À l'heure actuelle, nos inventaires sont 23 fois supérieurs à nos inventaires en février 1988», peut-on lire dans la lettre. La compagnie tente cependant de réduire la portée de son action, en indiquant que 50 pour cent de la récolte 1988 équivaut à 90 pour cent de la totalité des récoltes en 1986 et 1987.

## Pas une consolation

Il ne s'agit toutefois pas d'une consolation pour MM. Gardner et Fréchette, qui crient à l'injustice. «Ils me disent ça alors que tous mes érables sont entaillés. J'ai reçu la lettre le 3 mars», a dénoncé M. Gardner, qui voit ses ventes à UMP réduites à seulement 25 barils pour 1989.

«Moi, mes paiements vont être là pareil à l'autre bout», a-t-il lancé, en colère. Il se demande aussi si une compagnie comme UMP veut profiter de l'existence de la banque de sirop d'érable pour limiter ses propres inventaires.

Il semble que d'autres compagnies, dont Beaudry, auraient imposé la même limite. Ce n'est cependant pas le cas de la Coopérative Les Producteurs de sucre d'érable du Québec de Plessisville, a indiqué hier son directeur général, Gaston Rioux. «Nos règlements nous forcent à prendre tout le sirop de nos membres», a-t-il ajouté. Cependant, une certaine limite sera imposée aux membres «tièdes» de la coopérative qui ont l'habitude d'aller vers le plus offrant, a-t-il avoué.

M. Rioux a dit comprendre le geste posé par les autres entreprises. Il a prétendu que les fournisseurs non réguliers de chaque entreprise seront les plus touchés par les mesures restrictives.

## Député

MM. Gardner et Fréchette ont saisi de l'affaire le député d'Arthabaska, Laurier Gardner, et frère de l'acériculteur. Le député attend pour sa part des informations du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec sur les mesures gouvernementales possibles pour empêcher cette action des compagnies de conditionnement ou limiter l'impact de la politique restrictive pour les acériculteurs.

# Diane Raymond revient à Drummondville sans opération

DRUMMONDVILLE (GP) — Après avoir subi une batterie de tests, la Drummondvilloise Diane Raymond, âgée de 33 ans, devra revenir à Drummondville sans avoir subi d'opération, ni de transplantation d'organe.

Hospitalisée pour hypertension pulmonaire à San Diego en Californie depuis près de deux semaines, la Drummondvilloise a en effet appris de son médecin consultant qu'elle ne peut pas subir d'intervention pour l'instant, parce que sa condition de santé est plus sérieuse que prévue.

L'équipe médicale lui a recommandé d'attendre de quatre à six mois l'acquisition d'appareils plus perfectionnés qui permettront alors de pratiquer une thrombo-endarterectomie, qui pourrait lui redonner une vie normale.

Pour ses médecins du centre hospitalier universitaire de San Diego et de l'hôpital juif de Montréal, Diane Raymond est en mesure d'attendre ce laps de temps, pourvu qu'elle continue à porter une canule et s'approvisionner à une bonne dose d'oxygène.

Selon un porte-parole de Diane Raymond à Drummondville, la jeune femme s'est dite très déçue de revenir sans avoir subi l'opération qui avait commandé son déplacement à San Diego. «Même si c'est dur à prendre, je n'ai pas d'autre choix que d'attendre», aurait-elle mentionné à ses proches.

Si cette intervention échoue, Diane Raymond devra subir une transplantation cœur-poumons, également en Californie. Son cas est semblable à celui de Diane Hébert, connue provinciale.

En attendant qu'elle revienne, la souscription populaire lancée à son intention se continue de plus belle: déjà 38 000 \$ ont été amassés sur un objectif de 50 000 \$. Durant la présente fin de semaine, trois kiosques sont ouverts à Drummondville dans autant de centres commerciaux. En plus de recevoir des souscriptions, les organisateurs lui préparent un télégramme de réconfort. De plus, au moins deux restaurants participent à la collecte en présentant des promotions à leurs clients.



(Photo La Tribune par Gérald Prince)

Fermée depuis quelques jours, l'entreprise Jean Goubin Canada, du parc industriel régional de Drummondville, ne reprendra pas vie: les promoteurs français ont quitté le pays après moins d'un an d'opération.

# Production et transformation de la pintade bel et bien finie

par Gérald PRINCE  
DRUMMONDVILLE — La production et la transformation de la pintade au centre du Québec, c'est bien fini!

La toute nouvelle usine Jean Goubin Canada, du 500 de la rue Labonté dans le parc industriel régional, vient de fermer définitivement ses portes et ses promoteurs français sont retournés dans leur patrie.

Pour le commissaire industriel Pierre Dagenais, il s'agit d'un résultat très décevant pour cette jeune entreprise à capitaux français, qui comptait moins d'un an d'opération.

A son avis, c'est le retard et ensuite le refus de la Société québécoise d'initiatives agro-alimentaires (SOQUIA) d'injecter 70,000 \$ dans l'affaire qui, en bout de ligne, aura signé l'arrêt de mort de la compagnie française.

## Espoirs

Toute cette affaire avait soulevé beaucoup d'enthousiasme au printemps 1988, alors que l'entreprise française Jean Goubin créait deux compagnies soeurs à Drummondville: Jean Goubin Production pour l'élevage des pintades et autres volatiles et Jean Goubin Canada pour la transformation de ces volailles en mets cuisinés de haute gamme.

Le 28 décembre, Jean Goubin Production déclarait faillite et, au début de janvier, Jean Goubin Canada présentait un concordat à 25 pour cent à ses actionnaires.

Même si cette proposition a été acceptée, la compagnie n'a pas pu reprendre vie, comme l'espérait M. Yannick Guéguen, directeur général, dans une entrevue accordée à LA TRIBUNE du 29 décembre. Selon le projet de relance de M. Guéguen, Jean Goubin Canada devait s'orienter dans des mets cuisinés de viandes plus connues du consommateur, comme le porc et le poulet.

M. Dagenais se défend bien de faire le post-mortem de l'entreprise, mais remarque que cette

compagnie a subi le sort de certaines entreprises qui ferment leurs portes peu de temps après les avoir ouvertes, donnant raison aux statistiques sur les implantations industrielles selon lesquelles on retrouve un certain pourcentage d'échecs dans l'industrie.

M. Dagenais fait savoir cependant qu'au moins une autre entreprise agro-alimentaire s'est montrée intéressée à l'usine de la rue Labonté. La bâtisse de haute qualité technique a reçu l'approbation, ce qui est rare, du ministère canadien de l'Agriculture pour la transformation de viande.

M. Dagenais ne croit pas que cette mauvaise expérience française mettra en péril les futurs investissements français à Drummondville: il donne pour exemple le bon fonctionnement des entreprises déjà établies à capitaux français comme Abzac, Disques-Améric et Sopréma.

## Édifice

D'autre part, LA TRIBUNE a pu apprendre que la Banque Royale du Canada a déposé en Cour supérieure du district de Drummond une requête visant à la faire déclarer l'unique propriétaire de la bâtisse et de l'équipement, en vertu de la loi 178 des banques.

La requête, déposée sous le numéro 58 de la Cour Supérieure du district de Drummond, est présentée contre la compagnie et met en cause le syndic en faillite Jacques Roy de Victoriaville, chargé du dossier.

Une visite sur les lieux, effectuée hier, démontre bien que l'usine, qui a déjà employé une quarantaine de personnes, est fermée. Seule indication de la fermeture: dans la porte avant, a été affichée la carte d'affaires d'un huissier de Drummondville.

Quant à l'entreprise soeur, Jean Goubin Production, elle exploitait une poussinière à St-Germain, deux pintadières et un couvoir à Wickham et des élevages à Ste-Jeanne-d'Arc-de-Lefebvre.

# Clause d'embauche: LAB ne conteste pas la décision

par Pierre SÉVIGNY  
THETFORD MINES — La direction de la compagnie LAB Chrysotile Inc. de Thetford Mines n'entend pas contester la décision rendue la semaine dernière par l'arbitre André Sylvestre au sujet de l'application de la clause d'embauche à la division Lac d'Amiante du Québec (LAQ).

Me Sylvestre a donné droit au grief déposé par le local 7649 des Métallurgistes Unis d'Amérique en soutenant que l'employeur ne peut unilatéralement modifier la convention collective de travail et que les ententes signées avec d'autres associations accordatives ne peuvent lier le syndicat concerné.

Dans les faits, la compagnie avait décidé d'accorder une considération particulière aux employés en mise à pied des opérations British Canadian et National au niveau de l'embauche dans ses autres divisions, notamment quant à l'accumulation du service pour quantifier exclusivement le droit aux vacances.

Le syndicat des Métallurgistes a contesté cette décision en affirmant que l'employeur violait la convention. L'arbitre a donné raison à la partie syndicale et la direction de la compagnie a décidé de ne pas aller en appel afin d'éviter de s'engager dans une autre procédure d'ordre juridique. Elle note cependant le fait que Me Sylvestre a reconnu sa bonne foi dans le dossier, n'étant animée

que par des préoccupations de justice élémentaire.

La décision de l'arbitre signifie donc que seuls les employés des divisions de LAQ et de Bell, syndiqués aux Métallurgistes, pourront bénéficier du maintien du droit aux vacances et ce, du fait que les lettres d'entente signées au mois d'août prévoyaient cette réciprocité. Me Sylvestre ne reconnaît pas ce droit aux travailleurs de la division BC, syndiqués à la CSN, et ce même si le syndicat concerné a également signé une lettre d'entente à ce effet.

Mais, cette entente ne lie pas les autres syndicats. C'est ce qu'a prétendu le local 7649 en soutenant que la clause du syndicat CSN était inapplicable à la division LAQ. L'arbitre a retenu cette prétention.

# Nouvelles démarches positives vers l'utilisation sécuritaire de l'amiante

THETFORD MINES (PS) — Le dossier relatif à l'utilisation sécuritaire et contrôlée de l'amiante et de l'ensemble des fibres industrielles franchira une autre importante étape au cours du prochain mois d'avril alors que plusieurs sommités médicales se réuniront afin de tenter d'établir des normes minimales à respecter.

Cette réunion, qui se déroulera à Londres, fait suite à une rencontre tenue à Genève en septembre dernier où des représentants de neuf pays regroupant 85 pour cent de la production et 65 pour cent de la consommation mondiale d'amiante ont formé une organisation internationale permanente visant à s'assurer que la Convention 162 sur la sécurité dans l'utilisation de l'amiante, adoptée en 1986, ne restera pas simplement un document.

Le Conseil provisoire de cette organisation regroupe des intervenants du Brésil, Canada, France et Malaisie.

En collaboration avec l'Organisation mondiale de la santé (OMS), le nouveau Groupe international veut prendre les moyens pour favoriser l'application de la convention.

Et, c'est dans le but de faciliter son application concrète, que des experts médicaux se pencheront prochainement sur ce délicat dossier. Ils seront invités à faire le point sur la situation de l'amiante, tant sur le plan médical que scientifique, à tenter d'établir des normes minimales à respecter et, finalement, à vérifier si ce nouveau code pourrait être éventuellement acceptable.

La rencontre de Londres est d'autant plus capitale qu'elle regroupera des compétences possédant une forte crédibilité en cette matière. Elle vise à aplanir les difficultés d'implantation d'un mécanisme de contrôle et de sécurité dans l'utilisation de l'amiante, notamment auprès de certains pays désireux de se conformer à la Convention de Genève mais ne possédant pas les technologies requises.

Cette démarche s'inscrit dans la foulée des actions entreprises il y a quelques années par les défenseurs de l'amiante. À cet effet, le nouveau Groupe international s'est donné pour but de promouvoir la sécurité dans l'utilisation de l'amiante et aussi l'ensemble des fibres industrielles.

Son implication dans la réunion de Londres en avril, en collaboration avec l'OMS, est un premier geste dans ce sens.

Meilleure défensive du circuit

# Les Tigres perdent du terrain



Yves Racine

par Pierre MAILHOT  
**VICTORIAVILLE** — Les Tigres de Victoriaville, qui occupent le troisième rang du circuit Courteau, ont perdu du terrain dans la colonne des buts accordés à l'adversaire. Et s'ils ont mené le bal à ce chapitre depuis plusieurs semaines, ils ont maintenant remis les armes aux Olympiques de Hull.

«C'est impensable de donner autant de buts», a révélé le défenseur des Tigres, Yves Racine, hier, en pensant aux cinq buts accordés à Verdun mercredi. «Je pensais que le retour d'Alexandre Fortin nous aurait donné une meilleure stabilité à la défensive mais cela ne fut pas le cas», a-t-il ajouté.

Yves Racine considère que les

gars pensent plus à l'attaque surtout contre les équipes de deuxième ordre. «Les avants ne prennent pas l'échec-avant dans ces moments-là. Il faut que les cinq joueurs pensent défensifs», a-t-il souligné. Racine admet que ses coéquipiers pensent à des matches faciles contre les faibles équipes. «On joue de gros matches contre les grosses équipes mais on manque de concentration contre les petites équipes. Il y a aussi l'aspect mental de la fin de saison. Les gars pensent plus aux séries.»

Le défenseur des Tigres aimerait que son équipe finisse la saison en beauté. «Cela nous aiderait positivement à se préparer pour les séries», a-t-il expliqué tout en croyant toujours à des chances

pour l'équipe de finir au premier rang du circuit.

## En rugissant

Les Tigres de Victoriaville rejoignent, ce soir, les Bisons de Granby. Gilbert Perreault, s'attend à un match serré...

Le défenseur des Tigres, Yves Racine, considère que son équipe a beaucoup plus de misère contre les Olympiques de Hull que contre les Draveurs de Trois-Rivières...

Perreault croit toujours aux chances de terminer la saison au premier rang. Il assure que les pratiques vont être plus dures et axées, en grande majorité, sur le patin...

# Le golf à la rescousse du tennis intérieur

par Denis MESSIER  
**SHERBROOKE** — Le centre de tennis intérieur de Sherbrooke, qui aura pignon sur rue à St-Elie d'Orford, plus précisément sur le chemin Dion, a été sauvé des eaux par la discipline du golf.

En effet, si les adeptes du tennis auront le loisir de pratiquer leur sport favori sur une base annuelle, à compter de septembre prochain au nouveau centre de St-Elie d'Orford, ils devront dire un gros merci aux golfeurs.

«Au moment présent, les plans au niveau du tennis sont de six courts sous un seul dôme. La décision finale devra être prise au plus tard le 15 mai prochain, soit la date fixée pour le début des travaux sous la direction de Raymond Villeneuve.

Quant au dôme pour le golf, il va s'étendre sur 200 pieds de long et un peu plus de 110 pieds de large», de révéler Jean-Pierre Morin.

Le duo Morin-Bruneau, représentant le groupe Estrie Dôme 55 Inc, a confirmé l'embauche du professionnel de golf Jacques Huot, de Venise, pour les cinq prochaines années.

«Jacques est celui qui a tracé les plans de ce complexe de golf intérieur et tout le crédit lui revient.

«Non seulement Jacques Huot va y déménager son école de golf à compter de septembre prochain, mais il va être le gérant de ce complexe. Je peux te dire qu'il a en tête une foule d'idées et l'amateur de golf n'aura pas le temps de s'ennuier au cours des prochaines saisons hivernales», de confier Morin.

Luc Bruneau, le responsable du projet sur le plan construction, a indiqué que le complexe de golf en lui-même va commander un déboursé de 750,000\$. «Avec la mise en place de ce projet de golf intérieur, ceci porte l'investissement à plus de 2,2 millions\$, d'avouer Luc Bruneau.

Jacques Huot, pour un, est emballé par ce projet. «Ce que te montre cette maquette, je l'avais en tête depuis longtemps. Je dois t'avouer que je ne pensais pas en voir la réalisation aussi rapidement», de raconter Huot.

Ce complexe de golf intérieur est unique au Québec et pourrait aussi bien représenter une première au Canada. Jacques Huot a expliqué que le complexe va compter en particulier sur une salle pouvant accueillir 40 personnes avec table et plusieurs gadgets qui serviront à l'enseignement du golf.

Aussi, le complexe va compter sur trois verts avec un fond de sable ainsi que deux fosses de sable. Aussi, il y aura 24 tapis pour y frapper des balles sur des distances de 40,60 et 150 pieds.

Tout comme le tennis intérieur, une carte de membre sera disponible pour les golfeurs intéressés par ce complexe de golf.



Jacques Huot

Jean-Pierre Morin, l'un des promoteurs du centre de tennis intérieur, ne s'est d'ailleurs pas caché pour dire que la mise en place d'un complexe de golf intérieur permet à son groupe, Estrie Dômes 55 Inc, d'aller de l'avant avec ce projet.

«Le terme «sauvé des eaux» est peut-être un peu fort, mais je dois admettre que la mise en place du complexe de golf va nous aider. Il y a déjà un bon nombre de golfeurs qui pratiquaient le tennis intérieur par le passé et nous espérons être en mesure d'en convertir d'autres», d'indiquer Jean-Pierre Morin.

Jeux du Québec à Matane

# Le Centre du Québec relève la tête

par Pierre MAILHOT

**VICTORIAVILLE** — Les membres de la délégation du Centre du Québec étaient fiers, hier, à la suite de la performance établie par ses haltérophiles.

En ballon sur glace et hockey à pied

# Israéli et Coleraine hôtes des championnats

par Nelson FECTEAU  
**DISRAËLI** — Pour une troisième fois en dix ans, les villes de Disraéli et de Coleraine accueillent le Championnat provincial de ballon sur glace et de hockey à pied. L'événement se déroulera les 24, 25 et 26 mars prochains à l'Aréna 76 de Disraéli et au Centre Sportif Odilon Grenier de Coleraine.

Disraéli avait déjà présenté cette compétition d'envergure provinciale en 1979 et en 1982. Ces deux expériences s'étant avérées de francs succès, la Fédération a de nouveau cette année confié la responsabilité de l'événement à l'organisation disraéloise. Chaque année, la Fédération de ballon sur glace du Québec sélectionne une ville hôte parmi les demandes reçues. L'année dernière, Contrecoeur dans la région Richelieu-Yamaska avait accueilli cette compétition provinciale.

## Plus de 1200 athlètes

Disraéli et Coleraine seront envahis par pas moins de 1.200 athlètes composant les 72 équipes participantes. Le calendrier des rencontres comptera pas moins de 54 parties de ballon sur glace et autant de hockey à pied. Le tournoi s'amorcera à 21h30 vendredi le 24 mars pour ne faire relâche qu'après la présentation de la dernière finale dimanche le 26 mars en soirée. Dix-neuf régions seront représentées de même que la ville hôte. Seule la Mauricie ne sera pas présente, ni en ballon sur glace ni au hockey à pied. En ballon sur glace, on remarquera la participation de dix équipes en catégorie juvénile et de quatorze formations dans chacune des catégories Intermédiaire avec contact et Intermédiaire sans contact. Au hockey à pied, une dizaine d'équipes évolueront en catégorie juvénile alors qu'un minimum de vingt-quatre clubs sont attendus en catégorie senior.

# Jacques Roy, président du 19e championnat provincial

par Nelson FECTEAU  
**DISRAËLI** — Un des pionniers du ballon sur glace à Disraéli, Jacques Roy assumera la présidence d'honneur du 19e Championnat provincial de ballon sur glace et de hockey à pied qui se tiendra simultanément à Disraéli et Coleraine les 24, 25 et 26 mars prochains.

Déjà en 1964, Jacques Roy promenait son balai et ses espadrilles dans les différents arènes de la province. En 1977, il menait les Ecuireux de Disraéli au Championnat provincial de Rimouski. Par la suite, il réussissait le tour de force de mettre sur pied la Ligue de ballon sur glace de Disraéli dont les cadres étaient formés par le nombre impressionnant de 36 équipes. Il en demeura le président jusqu'en 1983. Il devait être l'âme dirigeante des deux championnats provinciaux de 1979 et 1982 tenus à Disraéli. Finalement, il devait agir comme président de la Fédération de ballon sur glace de 1980 à 1983.

C'est afin de lui rendre un hommage bien mérité que les membres du comité organisateur ont tenu à lui confier la présidence d'honneur de ce 19e Championnat provincial.

L'arrivée des athlètes se fera vendredi le 24 mars en après-midi à la Polyvalente de Disraéli. Un mini-spectacle de patinage artistique offert par les membres du Club Sylfa de l'endroit précèdera les cérémonies d'ouverture officielle à 18h00. S'inspirant du protocole olympique, les cérémonies d'ouverture prévues pour 19h00 à l'Aréna 76 promettent d'être hautes en couleur. Défilé des 1.200 athlètes des 19 régions, levée des drapeaux, serment des athlètes et des officiels constitueront les moments importants de ces cérémonies d'ouverture. Une autre ouverture officielle, plus modeste celle-là, se tiendra à 22h00 à Coleraine.

## Retombées importantes

La tenue de ce 19e Championnat provincial de ballon sur glace et de ce 5e Championnat provincial de hockey à pied représente des retombées économiques fort intéressantes pour la région de Disraéli et de Coleraine. Les organisateurs évaluent ces retombées entre 150,000 et 200,000 \$ pour toute la région de l'Amiante. Quant aux prévisions budgétaires du comité organisateur, elles ont été établies à 25,000 \$. C'est la raison pour laquelle les organisateurs espèrent que la vente d'un passeport valide pour toute la fin de semaine et disponible au coût de 7,00 \$ apportera de l'eau au moulin.

## Comité organisateur

Luc Roy préside aux destinées du comité organisateur qui compte pas moins d'une dizaine de personnes et agit comme coordonnateur de l'événement. Quant à la présidence d'honneur, elle a été confiée à Jacques Roy. Ce dernier n'a pas besoin de présentation dans le monde du ballon sur glace provincial au sein duquel il a évolué pendant de nombreuses années.

## Représentation locale

Pas moins de cinq équipes locales formeront la représentation de la ville hôte.

En ballon sur glace, le Disraéli Sports évoluera en classe juvénile. Depuis 1979, cette formation a remporté pas moins de sept médailles: quatre médailles d'or, deux d'argent et une de bronze. En classe Intermédiaire sans contact, les Commandos aligneront neuf nouveaux joueurs dont Yvon Cimon qui fera un retour au jeu. L'année dernière, les Commandos terminaient au quatrième au Championnat provincial. Finalement, en classe Intermédiaire avec contact, le De Loupe défendra les couleurs disraéloises avec un alignement composé de joueurs ayant tous goûté aux médailles.

En hockey à pied, le Motel du Boulevard St-Gédéon représentera la ville hôte dans les rangs senior. Les Voyageurs de Disraéli et les Castors de Disraéli tenteront de mériter les honneurs de la classe intermédiaire. Les Castors représenteront le plus bel espoir de médaille pour les hôtes de cette compétition d'envergure provinciale.

Le Centre du Québec se tirait ainsi d'affaire avec une récolte de neuf médailles (trois médailles d'or, une médaille d'argent et cinq médailles de bronze). «Aux Jeux de 1987, nous avions remporté une médaille de bronze.

C'est donc un retour en force grâce à huit athlètes et à leur entraîneur Marc Durochers», a confié la relationniste Diane Marrier, hier.

L'haltérophile drummondvillois Martin Côté, qui avait terminé à la quatrième place aux Jeux de 1987, a grandement aidé le Centre du Québec, hier, avec ses trois médailles de bronze à la catégorie des 75 kilos (un arraché de 77,5 kilos, un épaulé-jeté de 120 kilos et un combiné de 197,5 kilos). Daniel Marcotte de Saint-Germain a, lui aussi, relevé le prestige du Centre du Québec avec une médaille d'argent et deux médailles de bronze à la catégorie des 82,5 kilos (un arraché de 90 kilos, un épaulé-jeté de 115 kilos et un combiné de 205 kilos).

Claude Viger de Sainte-Sophie de Lévis a pris la huitième position à la catorce des 67,5 kilos grâce à un combiné de 162,5 kilos (un arraché de 72,5 kilos et un épaulé-jeté de 90 kilos). Martine Theibault de Saint-Germain a terminé en sixième place chez les femmes avec un combiné de 77,5 kilos (un arraché de 30 kilos et un épaulé-jeté de 47,5 kilos).

Face à un groupe d'employés de Dominion Textile

# Semenko, Goring et Shultz au Palais

**SHERBROOKE (MG)** — Quel joueur de hockey amateur n'aimerait pas un jour avoir la chance de se mesurer avec Steve Shutt, Guy Lapointe, Bob Bourne, «Butch» Goring, Reggie Leach, Clark Gillies, Dave Semenko, Dave Shultz, Richard Sévigny et cie?

Une vingtaine d'employés des usines Dominion Textile de Sherbrooke et Magog qui jouent au hockey occasionnellement dans des circuits que l'on appelle communément des «ligue de garages», se verront offrir cette opportunité demain après-midi, à compter de 14h, au Palais des sports de Sherbrooke.

Tous ces ex-hockeyeurs professionnels font maintenant partie de l'équipe «Rammer» qui dispute des matches d'exhibition un peu partout en Amérique. Ce sont les dirigeants de la Dominion Textile qui ont eu l'idée d'inviter ces ex-vedettes de la LNH à venir défier leurs employés dans le cadre des «Jeux D.T. sur glace».

L'équipe «Rammer» aligne aussi un membre de la toute première édition des Jets de Sherbrooke dans la Ligue américaine de hockey.

key, Dave Chartier. Il est à noter que l'équipe des anciens professionnels fournit le gardien à l'équipe locale. Voilà donc qui promet...

Cette activité ne sera pas exclusivement réservée aux employés de la Dominion Textile et aux membres de leurs familles. Tous les amateurs de hockey pourront en effet assister à ce match-spectacle. Des billets au coût de 2 \$ l'unité seront en vente aux guichets du Palais des sports.

C'est Daniel Gagné qui sera le pilote de la formation de la Dominion Textile et il sera épaulé par Paul-Emile Laforest.

«C'est sûr qu'on va être impressionné. On va se retrouver sur la glace contre des joueurs qui ont fait leurs preuves dans la Ligue nationale, des joueurs que la plupart d'entre nous n'avons même jamais eu la chance de voir de proche...», de confier Gagné.

L'équipe de la Dominion Textile ne sera pas piquée des vers, assure Daniel Gagné. Et il est à noter que tous les départements de chaque usine est représentée dans l'équipe.

«Peut-être qu'on ne sera pas en mesure de tenir tête aux tough comme Semenko et Shultz. Devant ces deux-là on va se tenir tranquille. Par contre, on va être capable de rivaliser de vitesse avec eux», assure en riant le pilote de la D.T.

L'équipe locale se composera des défenseurs Donald Lestage, Nelson Bouchard, Serge Martin, Yvon Lamontagne, André Bouffard, Daniel Jutras, René Gaudreau, Henri Rathier ainsi que des avants Mario Trachy, Denis Desautels, Réjean Fontaine, Jocelyn Lamontagne, François Couture, Patrick Charron, Jacques Laforest, Christian Binette, René Leblanc, Guy Lamontagne, Gerald «Ti-coune» Carrier et Bernard Goupil.

Voilà donc les 20 valeureux hockeyeurs qui risquent d'en avoir plein les bras!



Dave Semenko

# A Thetford Mines Finale régionale de hockey

par Nelson FECTEAU  
**THETFORD MINES** — Pour une deuxième année consécutive, le Centre Mario Gosselin de Thetford Mines sera le site de la Coupe Desjardins, soit la Finale régionale de hockey sur glace de la région de Québec en classes Bantam A et Midget A. Cette finale sera présentée les 27 mars, 1er et 2 avril prochains.

«Les équipes de classe AA, BB et CC ont la chance de participer à des Championnats provinciaux. Les finales régionales ont été instituées pour permettre aux équipes de classe A, B ou C de connaître un peu ce genre d'événement» de nous confier Jacques Gagnon du Service des Loisirs de Thetford Mines.

Thetford Mines devra accueillir quatre équipes à chacun des niveaux Bantam A et Midget A dont les équipes hôtes. L'identité des équipes ne pourra être connue que lorsque les différentes ligues auront terminé leurs activités régulières.

L'année dernière, les équipes de Thetford Mines et de St-Georges de Beauce, catégorie Bantam A, avaient croisé le fer lors d'une partie suicide. La finale régionale Midget A s'était tenue selon la même formule à St-Georges de Beauce.

## Toulouse près du sommet

Pierre Toulouse, de l'équipe de badminton du Vert & Or, tentera de conserver son titre de champion universitaire en simple alors que sera disputée la dernière épreuve de la saison à Chicoutimi.

Actuellement deuxième derrière Daniel Vanier, Toulouse ne possède qu'un seul point de retard. Cette saison, lors de la seconde compétition universitaire, Toulouse avait disposé du détenteur du premier rang.

En même temps, l'Université de Sherbrooke tentera de reprendre le second rang au classement par équipe, position habituellement détenue en badminton. L'Université Laval domine actuellement le classement devant l'Université de Montréal.

## Ski alpin

L'équipe de ski alpin de l'Université de Sherbrooke, une formation qui en arrache depuis le début de la saison, sera à Val St-Côme, dans la région de Lanaudière, pour y disputer une autre épreuve du Championnat provincial de ski alpin.

Incomplète plus souvent qu'autrement depuis le début de la saison, l'équipe de ski alpin ne parvient pas à se maintenir parmi les meilleures sur la scène universitaire.

**Brasserie**

**LA ZOLIEENNE**

450, rue Minto, coin Belvédère

**MARIO SÉVIGNY**  
à l'orgue vendredi et samedi

---

**SPÉCIAUX DU MIDI**  
à partir de **3,25\$**

**LE SOIR**

**FONDUE CHINOISE**  
Mardi, **7,95\$**  
merc., jeudi **9,95\$**  
vend., samedi **9,95\$**

**TABLE D'HÔTE**  
Entrée: Salade César ou escargots provençal

**Plats principaux:**  
Langoustines sur riz **9,95\$**  
Rôti de boeuf au jus **9,95\$**  
Steak au piment vert **10,95\$**  
Dessert: Forêt Noire 48557X



Vincent "Jimmy" Zol, prop.

**SOIRÉE DE FRUITS DE MER ET RÔTI DE BOEUF**  
(à volonté)  
**27 MARS**

**RÉSERVATION POUR PETITS GROUPES BUFFET FROID OU CHAUD**  
**563-0182**  
Bienvenue aux dames